

NUMÉRO VII.



II^e ANNÉE.

COURRIER D'ORIENT.

Journal politique, commercial et littéraire,

PARAISANT UNE FOIS PAR SEMAINE A DES JOURS INDÉTERMINÉS.

Les lettres et paquets destinés pour la direction du journal doivent être adressés francs de port à Patras.

L'abonnement pour la Grèce est de 20 fr. pour 6 mois, et de 40 fr. par an.

Pour les Iles Ioniennes, pour tous les pays étrangers à la Grèce et les bâtiments de station dans la Méditerranée il est de 25 fr. pour 6 mois, et de 50 fr. par an.

Patras, jeudi 29 janvier 1829.

AVIS.

En France et dans les pays au nord de la France, les personnes qui voudront s'abonner au COURRIER D'ORIENT, sont priées de s'adresser à Paris à M. CASSIN, rue Taranne n^o 12, ou à M. LAURENT, libraire à Toulon, agents du journal. Elles éviteront ainsi une perte de temps considérable, et recevront de suite les numéros les plus récents du Courrier, ou bien la collection complète si elles le désirent.

(Voyez à la fin du Journal les différentes adresses où l'on peut encore souscrire.)

INTÉRIEUR.

PATRAS.

25 Janvier. Hier, un vol considérable a été commis avec effraction dans le magasin de M. François Naud, marchand français. On a porté et laissé hors de chez lui une malle de laquelle on a enlevé six mille francs en numéraire, et une grande quantité de linge marqué de ses initiales. Plusieurs personnes du pays ont été d'abord arrêtées; mais l'autorité a cru bientôt devoir les relâcher, malgré la violence des soupçons qui pesaient sur elles. Espérons que l'organisation définitive des tribunaux rendra plus rares ces scènes de brigandage que l'impunité ne rend que trop fréquentes.

26 Janvier. Des personnes venues hier d'Egine ont apporté la nouvelle du rappel de M. le colonel baron Juchereau de St. Denis, dont la mission, en qualité d'agent général de France près le gouvernement grec, est terminée. On assure qu'il n'y aura plus à Egine qu'un consul général, qui sera, croit-on, M. Rouen, déjà connu par diverses missions diplomatiques.

— Des lettres du 31 décembre parlent de l'arrivée à Malte de lord Cochrane à bord de la corvette de S. M. I. Russe, le *Grimachi*.

27 Janvier. Le décret relatif à l'organisation préparatoire des tribunaux est enfin sorti après une longue attente. Cet acte était vivement réclamé dans l'intérêt de l'ordre et de la propriété. On attend avec impatience la décision du président relative à la nomination aux divers emplois de la magistrature. Nous pensons que ce n'est pas la partie la moins épineuse de sa tâche. On assure que M. Nicolas Scouffos doit être nommé procureur du gouvernement près la cour d'appel; on ne saurait qu'applaudir à un pareil choix.

28 Janvier. M. Frédéric Robertson, qui commandait en second le bateau à vapeur le

Mercury, est passé aujourd'hui à Patras, retournant dans sa patrie. Lord Cochrane, désirant, avant de quitter la Grèce, assurer autant que possible la position des officiers anglais qu'il laissait derrière lui, avait fait fixer à 50 thalers par mois, suivant un accord fait à Londres, les appointements de M. Robertson qui avait commandé sous ses ordres immédiats le susdit bateau à vapeur. Mais, après le départ de l'amiral, la commission de la marine a réduit à 7 thalers (36 fr.) le traitement de cet officier, ce qui équivalait à un congé en forme. Nous n'ajouterons plus qu'un mot, c'est que depuis le départ de M. Robertson, le *Mercury* a touché deux fois.

— On nous écrit de Navarin le 24, que la frégate la *Fleur de Lys* devait partir pour France sous huit jours. Le brick le *Silène* avait mis la veille à la voile pour Toulon. Vingt-neuf bâtiments dont une frégate étaient en vue. Il est toujours question de l'occupation des places de la Morée par trois bataillons d'infanterie, les troupes du génie et de l'artillerie, qui formeraient un corps commandé par M. le colonel Trézel.

— Les travaux de réparation du château de Morée se continuent toujours avec la plus grande activité. Outre les compagnies du génie qui y sont employées, on a pris encore parmi les soldats des régiments qui se trouvent ici tout ce qu'on a pu y rencontrer d'ouvriers maçons.

— On assure que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont trouvé, à leur arrivée à Naples, l'ordre de retourner à Constantinople. On n'a point encore reçu la confirmation de cette nouvelle qui a causé ici une assez vive sensation.

Il y a longtemps qu'on n'avait vu en Grèce un hiver aussi pluvieux que cette année. Depuis le commencement du mois, la journée d'hier est la seule qui se soit passée sans pluie. Toutes les rivières et torrents de la Morée sont enflés à un point tel, qu'il arrive des accidents journaliers. Le courrier de Patras à Navarin s'est noyé le 19 dans le Pénée éléen, ainsi qu'il résulte de la déclaration ci-dessous de M. d'Hozier, qui se trouvait lui-même retenu à Pyrgos par le débordement de l'Alphée.

« J'atteste que le courrier parti dimanche de Patras a été forcé de s'arrêter à la rivière de Gastouni. Celui de lundi l'a rejoint au moment où il allait la traverser; le courant était si fort qu'il a été entraîné lui et son cheval. Ayant lutté longtemps, ce malheureux épuisé de fatigues s'est noyé. Le courrier de lundi s'en apercevant s'est jeté à la nage avec son cheval, et est parvenu, non sans peine, à sauver le cheval de son compagnon, sur la selle duquel était attaché le portefeuille contenant les dépêches. Il vient d'arriver ici à l'instant chargé de ces deux porte-

feuilles, et va se mettre en route pour Navarin, malgré les dangers qu'il aura à courir encore pour traverser le fleuve (l'Alphée) qui nous retient ici depuis cinq jours moi et mon détachement.

« M. le comte de St.-Léger, aide-de-camp de S. S. le général en chef, est ici avec moi retenu par la même cause. »

Le lieutenant commandant le détachement du 5^e régiment de chasseurs à cheval,

Signé D'Hozier.

A Pyrgos, ce 20 janvier 1829.

EGINE.

GOVERNEMENT GREC.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Les lois fondamentales d'Astros, d'Epidaure et de Trézène avaient statué sur l'établissement du pouvoir judiciaire; mais une foule de circonstances malheureuses étant survenues l'avaient fait ajourner jusqu'à présent.

Les divers gouvernements qui se sont succédés n'ont pu satisfaire au besoin de la justice si vivement senti par le peuple, et tous ont tâché d'y suppléer par des commissions spéciales et extraordinaires.

Depuis que nous avons pris les rênes du gouvernement, nous avons aussi été obligés d'y avoir recours, tout en n'ignorant pas les résultats fâcheux qu'elles pouvaient donner.

Ce n'est que l'organisation des tribunaux réguliers qui peut remédier complètement au mal, mais cette organisation exige des essais qui permettent de constater ce qui convient aux besoins et aux ressources de la nation.

Voulant préparer les voies d'un ordre judiciaire parfait, que l'assemblée nationale règlera définitivement, et répondre, autant que les circonstances le permettent, aux vœux des habitants des divers départements:

Nous conformant à l'esprit de la loi sur l'organisation judiciaire, insérée dans le bulletin des lois sous le N^o 13, et dont nous avons tâché de nous rapprocher le plus qu'il nous a été possible:

Le Panhellénium entendu sur le projet présenté par la commission de la section de l'intérieur,

Nous décrétons ce qui suit:

ORGANISATION DES TRIBUNAUX.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 1. L'administration de la justice civile, commerciale, correctionnelle et criminelle est confiée à des tribunaux organisés.

2. La composition, la compétence et la juridiction de ces tribunaux sont réglées par le présent décret.

3. Les parties peuvent en outre, si elles en conviennent, remettre la décision de leurs contestations civiles et commerciales à des arbitres.

CHAPITRE Ier.

DES TRIBUNAUX CIVILS ET DE COMMERCE.

SECTION I.

Des juges de paix.

4. Partout où il n'y a qu'un démogéronte, ce fonctionnaire est en même temps juge de paix. Là où il y en a plusieurs, le gouvernement nomme l'un d'entr'eux pour remplir cette magistrature.

5. En cas d'empêchement, d'absence ou de récusation, dans les lieux où il n'y a qu'un démogéronte, l'affaire est renvoyée devant le juge de paix le plus voisin; dans ceux où il y a plusieurs démogérontes, le plus âgé en connaît.

6. Les juges de paix des villages jugent en dernier ressort jusqu'à la somme de trois thalers, ceux des bourgs jusqu'à celle de cinq, et ceux des villes jusqu'à celle de sept.

7. Les juges de paix des bourgs jugent en premier ressort, jusqu'à quarante thalers, ceux des villes jusqu'à soixante.

8. Les affaires qui excéderont la compétence des juges de paix, leur seront préalablement soumises afin qu'ils fassent leurs efforts pour concilier les parties.

9. Si les parties refusent de se concilier, les juges de paix peuvent faire les enquêtes, visites, expertises et tous les actes de procédure nécessaires pour mettre l'affaire en état et transmettre le tout au tribunal de première instance.

10. Ils exécutent aussi les ordonnances des tribunaux supérieurs, soit pour rectifier, soit pour compléter la procédure.

SECTION II.

Des tribunaux de première instance.

11. Il y aura un tribunal de première instance dans chaque département.

12. Ce tribunal sera composé d'un président et de deux juges.

13. Chaque des démogérontes d'arrondissement choisira hors de ses membres cinq individus qu'elle présentera dans une liste à la nomination du gouvernement. C'est sur ces listes que le gouvernement nommera pour chaque département respectif deux juges et deux suppléants. Les premiers réunis au président formeront le tribunal de première instance.

14. Le greffier de ce tribunal est nommé par le gouvernement.

15. Les juges sont en cas d'absence remplacés par les suppléants, et ce n'est que dans ce cas que ceux-ci ont voix délibérative.

16. Le tribunal de première instance connaît en dernier ressort de toutes les affaires dont l'objet n'excède pas soixante thalers.

17. Si la valeur de l'objet en litige ne peut pas être déterminée par sa nature, le demandeur peut déclarer qu'il limite sa demande à 60 thalers ou à une somme inférieure, en conséquence le défendeur a la faculté de délaisser l'objet en nature, alors il ne peut rien être adjugé au delà par le tribunal.

18. Au dessus de 60 thalers, les jugements des tribunaux de première instance sont sujets à appel.

SECTION III.

Du tribunal de commerce.

19. Il y aura un tribunal de commerce à Syra.

20. Le gouvernement pourra, s'il en est besoin, établir encore ailleurs des tribunaux de commerce.

21. Dans les départements où il n'y a pas de tribunal de commerce, ceux de première instance y suppléent, sans toutefois excéder leur juridiction; par rapport à la valeur jusqu'à laquelle ils sont compétents. Dans ce cas, ils suivent la procédure prescrite pour les affaires de commerce.

22. Le tribunal de commerce est composé d'un président nommé par le gouvernement, de quatre juges élus par les commerçants du lieu, et d'un greffier que nomme le tribunal.

23. Pour être éligible il faut s'être livré au

commerce pendant dix ans et l'avoir exercé avec honneur.

24. Le tribunal de commerce connaît en dernier ressort des affaires dont la valeur n'excède pas 120 thalers.

25. Si la valeur de l'objet en litige n'est pas déterminée par sa nature, le demandeur peut déclarer qu'il limite sa demande à 120 thalers ou à une autre somme inférieure, et la disposition de l'art. 17 est suivie.

26. Au delà de 120 thalers, ou lorsque la valeur de l'objet n'est pas déterminée les jugements du tribunal de commerce sont sujets à appel.

SECTION IV.

De la Cour d'appel.

27. Il y aura une cour d'appel.

28. Elle sera composée d'un premier président, d'un vice-président, de sept juges, d'un procureur du gouvernement et d'un greffier, tous nommés par le gouvernement.

Elle se divisera en deux sections.

29. Trois des démogérontes du lieu où siègera la cour d'appel seront nommés suppléants.

30. La dite cour statuera sur les appels des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de première instance et par ceux de commerce.

31. En cas de besoin, le gouvernement peut établir une ou plusieurs autres cours d'appel.

CHAPITRE II.

DES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET CRIMINELS.

SECTION I.

De la justice correctionnelle.

32. Chaque juge de paix connaît dans son ressort :

1° Des déplacements des bornes, des entreprises sur le cours des eaux servant à l'arrosage, des dommages faits soit par les hommes, soit par les animaux, aux champs, aux vignes et jardins de toute espèce, s'ils ont été commis dans l'année;

2° Des injures, rixes et voies de fait qui n'ont pas été suivies de blessures ou de meurtrissures graves;

3° Des délits emportant la peine d'amende ou d'emprisonnement;

33. Lorsque l'emprisonnement est de plus de cinq jours, ou que l'amende excède deux thalers, ou que les dommages et intérêts s'élèvent au dessus de six thalers, les jugements sont sujets à appel.

34. Le tribunal de première instance statue sur les appels des jugements rendus par les juges de paix en premier ressort.

SECTION II.

De la justice criminelle.

35. A la première dénonciation d'un crime, le tribunal de première instance nomme un de ses membres, juge d'instruction.

36. En détachant ce magistrat, le tribunal appelle ses deux suppléants avec lesquels il connaît de l'affaire en premier ressort.

37. En cas d'appel la cour s'adjoit ses trois suppléants et statue en dernier ressort.

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES.

38. Les lois en vigueur que les tribunaux appliquent, sont, pour le civil, celles des empereurs de Bisanee contenues dans le *promptuarium* d'Harménopule, et pour les contestations commerciales, le Code de commerce français. En attendant la promulgation du code pénal dont le travail se poursuit, les tribunaux statueront sur les affaires correctionnelles et criminelles conformément au recueil des lois criminelles et à l'équité.

39. L'établissement des justices de paix et des tribunaux de première instance est ajourné dans les arrondissements et les départements où les circonstances de la guerre ne permettent pas pour le moment d'y procéder.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUFIS.

Egine, le 15 (27) Décembre 1828.

A Son Excellence le président de la Grèce.

Excellence !

Me référant aux copies ci-jointes de mes respectueuses lettres datées 8 mai et 25 juillet derniers, je m'empresse de prévenir V. Ex. que je viens de charger messieurs Jacques Rota et Démétrius Apostolo de Trieste, d'envoyer directement ou indirectement à la consignation du gouvernement de la Grèce en don à la nation de ma part et de celle de mes frères, tous ceux de nos livres qui existent auprès de chacun d'eux et à Venise.

J'ose donc prier V. Ex. de vouloir bien ordonner, après leur réception, qu'ils soient distribués aux écoles et aux élèves indigents de la nation, de la manière que dans sa profonde sagesse Elle croira plus convenable.

Aussitôt que les obstacles à la navigation de la Mer Noire auront cessé à l'aide de Dieu, les livres assez nombreux, que mon frère Zoë Zossima, d'heureuse mémoire, a laissés à sa mort seront envoyés également.

En attendant d'être honoré de vos respectables lettres et de vos ordres, j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence

le très-humble serviteur

Nicolas Zossima.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE

A M. Nicolas Zossima.

Le Gouvernement reçoit avec infiniment de reconnaissance les 4 caisses renfermant les livres que vous destinez à l'institution chrétienne et scientifique de la jeunesse grecque.

Ces livres seront distribués selon vos intentions et en son temps vous en serez informé.

Nous recevons avec une égale reconnaissance les envois ultérieurs que vous nous promettez, et nous ne doutons pas que la nation ne vous témoigne par l'organe de ses représentants les sentiments que lui inspirent ceux que vous lui portez, en héritier du patriotisme généreux de vos frères. Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUFIS.

Egine, décembre 1828.

GRÈCE ORIENTALE.

Rapport de M. le général en chef à la commission de la guerre.

J'avais destiné la quatrième kiliarchie à couvrir la position de Boudinitza, en même temps le corps commandé par M. Démétrius Komorphopoulou, stationné dans les villages de Talante, devait se tenir prêt à secourir cette position en cas de besoin.

Dans cet état de choses, le manque de vivres obligea le quatrième kiliarque à laisser à Boudinitza quatre hécatonarchies qui, vu l'avantage de la position, auraient suffi à la défendre, et lui-même avec le reste de la kiliarchie fut se placer à Souvala, Dadi et Vélitza, villages près de Boudinitza, qu'il était à portée de secourir en cas d'incursion quelconque. De mon côté j'attendais l'arrivée des provisions pour mieux renforcer cette position; mais une force ennemie de six mille fantassins et six cents cavaliers parvint, le 24 courant, à pénétrer dans Turcochori et les villages approchant de Livadie. A cette même époque, et pour manque de vivres, la garnison de Boudinitza, sans être attaquée, se replia sur Dadi.

Les habitants des villages de la plaine, instruits à temps, se mirent en sûreté, eux et leurs biens meubles. Seulement le village de Davlia a été endommagé, et on y a fait un petit nombre d'esclaves parmi les habitants.

Le commandant de notre cavalerie A. Pappasoglou, obligé de détacher la cavalerie en observation à différents endroits, avait assigné aux divers détachements le point de réunion, et n'étant lui-même accompagné que de dix-huit hom-

ANNONCES

ET

AVIS DIVERS.

On trouve au bureau du journal des cartes de Turquie, de Grèce et de Candie sur différentes échelles. On s'y charge de commissions de librairie pour la France et autres pays de l'Europe; enfin on y fait imprimer en diverses langues et pour les administrations.

OUVRAGES NOUVEAUX

LIBRAIRIE DE RORET,

A PARIS, RUE HAUTEFEUILLE.

ENCYCLOPEDIE DES SCIENCES ET DES ARTS, format in-18. Près de cent volumes ont déjà paru, et chaque traité se vend séparément.

On a dit avec juste raison que les sciences et les arts font la gloire et la prospérité des peuples, et en effet, c'est à eux que l'on doit en grande partie les progrès de la civilisation. Aussi voyons-nous de nos jours une foule d'hommes dont le nom se rattache à plus d'un genre d'illustration, consacrer leur vie à reculer les bornes de ces progrès et à les mettre au niveau des découvertes les plus modernes. Une des plus heureuses idées est sans doute d'avoir rendu l'instruction populaire et d'avoir mis les sciences et les arts à la portée de la classe industrielle en écartant soigneusement les erreurs et les préjugés dans lesquels ils étaient ensevelis, et en offrant plus spécialement ce qu'ils peuvent présenter de plus intéressant pour leur perfectionnement, et de plus utile pour les divers besoins de la vie: tel est le but que se sont proposé MM. les collaborateurs de la COLLECTION DE MANUELS. La plupart d'entre eux, tels que MM. Lacroix, Lesson, Julia-Ponceville, Choron, Boitard, Riffault, Lenormand, Vergnaud, etc., en publiant cette intéressante collection, ont eu en vue de former une nouvelle encyclopédie portative des sciences et des arts dans laquelle les agriculteurs, les fabricants, les manufacturiers, les ouvriers en tous genres pussent trouver tous les documents propres au perfectionnement de leur art et à les éclairer sur les causes qui peuvent en retarder les progrès. L'éditeur a été non moins bien inspiré en choisissant le format in-18 dont le prix ne dépassant pas de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 le volume, peut tenir lieu d'une foule d'autres traités beaucoup plus volumineux, et qui, quoique moins au niveau de l'état actuel des sciences et des arts sont à

des prix trop élevés pour être à la portée de toutes les classes de la société. Presque tous ces traités sont écrits avec clarté et précision; les découvertes les plus modernes y sont présentées avec tous les développements dont elles sont susceptibles. Un grand nombre de planches contribuent à en rendre les applications plus faciles. Déjà un grand nombre de ces traités ont eu jusqu'à trois et quatre éditions. Rien n'est plus propre à recommander une pareille entreprise que le succès populaire et l'accueil distingué quelle a obtenu.

LIBRAIRIE DE CORBY,

PARIS,

RUE MAISON-SAINTE-ANDRÉ-DES-ARTS.

ÉPHÉMÉRIDES UNIVERSELLES,

OU

TABLEAU religieux, politique, littéraire, scientifique, et anecdotique, présentant, pour chaque jour de l'année, un extrait des annales de toutes les nations et de tous les siècles, depuis les temps historiques jusqu'au 1^{er} janvier 1828; par MM. Aubert de Vitry, Boisseau, Bory de St. Vincent, Dulaure, Paul Dupont, P. Duvicquet, A. Fée, Guizot, Jourdan, Kératry, de Norvins, Eugène Planard, Tence, Thory. P. F. Tissot, et autres savants ou hommes de lettres; mises en ordre et publiées par M. Edouard Monnais.

Chaque volume de cet ouvrage étant consacré à l'un des mois de l'année, le nombre en est fixe, invariable, et ne peut être dépassé; un treizième volume donnera les tables analytiques et chronologiques, dont le secours est indispensable.

Les livraisons se succèdent régulièrement de deux en deux mois: le prix de chaque volume est fixé à 8 fr. 50 c., et 10 fr. 25 c. par la poste.

LIBRAIRIE DE BELLUC

A TOULON.

NOUVELLES CARTES des côtes de la Morée, par le capitaine Smith.

NOUVEAU PORTULAN de la mer Méditerranée.

ITINÉRAIRE DE LA MORÉE de sir W. GELL, traduit de l'anglais par le lieutenant-général comte de Tromelin (1).

(2) Le public est prévenu que nous attendons au premier jour, un dépôt des ouvrages de la librairie de M. Belluc; en conséquence les personnes qui en désireraient un ou plusieurs exemplaires, sont invitées à s'adresser dès à présent à la direction du journal, pour éprouver moins de retard dans les envois.

ON SOUSCRIT AU JOURNAL,

A PARIS, chez MM. { Cassin, rue Taranne, n° 13.
Bobée et Bingray, libr. rue de Richelieu, 14.
Dondey Dupré, id. rue de Richelieu, 47 bis,
LYON Babeuf, libraire.
MARSEILLE Camoin, id.
BORDEAUX Lavalley neveu, id.
TOULON Laurent, id.
LONDRES { Rolandi, id. 20, Berners street.
Trentell et Wurtz, id.
VIENNE Schallbacher et Comp., id.
BERLIN Schlesinger, id.
MUNICH Finsterlin, id.
AUGSBURG Jenisch et Stage, id.
STUTTGART A la librairie Cotta.
LEIPZIG Adolphe Bossange, libraire.
BERNE Burgdorffer, id.
GENÈVE Cherbulier, id.
BRUXELLES A la librairie parisienne.
AMSTERDAM Dufour et Comp., libraire.
HAMBURG Perthes et Besser, id.
FRANCFORT Jugel, id.
STOCKHOLM Norman et Engstrom, id.
COPENHAGUE Gylendal, id.
ST.-PETERSBOURG W. Graff, id.
ODESSA Sauron et Comp., id.
VARSOVIE Fabre Poirier, id.

A MOSCOU J. Gautier, libraire.
ROME De Romanis, id.
ANCONA Alberto Mercatelli, négociant.
MILAN Bocca, libraire.
TRIESTE N...
TURIN Pic, id.
GENÈS Yves Gravier, id.
FLORENCE Borghi et Comp., id.
LIVOURNE Vignozzi frères, id.
NAPLES Constantin Guaraccino, négociant.
MALTE Macgil, id.
CORFOU Ricardo Casati, id.
ZANTE Loque, id.
CONSTANTINOPLE D. N. Iskender, libraire.
SMYRNE Didier, négociant.
SALONIQUE N...
ALEXANDRIE (Égypte) Clément, id.
PHILADELPHIE H. C. Carey et Lea, libraire.
NEW-YORK Berard et Mondon, id.
BOSTON F. Sales, id.
BALTIMORE F. Lucas, id.
NOUVELLE-ORLÉANS Boimaro, id.
ÉGÈNE A. Papadopoulos.
NAPOLI DE ROMANIE N...
ARCHIPEL Joseph Stoli, chancelier du consulat d'Espagne, à Syra.

il eut une rencontre dans le village de Cap-
 ne avec deux cents cinquante cavaliers turcs.
 Malgré leur grande supériorité il combattit avec
 eux, en tua quatre, en fit plusieurs prisonniers,
 et délivra de l'esclavage un grand nombre d'ha-
 bitants. Les Turcs ont maintenant leur quartier-
 général à Turcochori; ils ont tenté d'empare
 de Vadi, et de Velitza; mais ils y ont été battus
 et repoussés.

La tête de ces Turcs se trouve Stavos,
 pacha à 2 queues, ci-devant Sélictar de Kiou-
 toul, pacha qui l'a détaché à la hâte; Kariophyl-
 bég, Mehmet Dévolis, et plusieurs autres Alba-
 nis de distinction l'ont suivi dans cette incur-
 sion.

Quartier-général d'Arachova, le 29 décembre 1828.
 (10 Janvier 1829)

NÉCROLOGIE.

Archimandrite Anthime Gazis est mort à
 Syra le 22 du mois dernier, âgé d'environ 70
 ans. Sa perte est vivement sentie par ses com-
 pagnons, qui n'ont rien fait cependant pour
 garantir ses derniers jours des atteintes de la
 plus cruelle indigence. Au moment où la révo-
 lution grecque éclata, ce respectable vieillard
 possédait à Vienne une fortune acquise par de
 longs et honorables travaux. On lui doit l'ex-
 cellent Dictionnaire en trois volumes de la lan-
 gue grecque, la traduction de la Grammaire
 des Sciences en deux volumes, la Bibliothèque
 grecque également en deux volumes, des Cartes
 géographiques d'Europe et d'Asie publiées en
 grec, un grand nombre de discussions scienti-
 fiques qui ont paru à Vienne dans le *Mercur*
littéraire qu'il a autrefois rédigé, plusieurs
 Observations sur la Carte générale géographique
 que de l'ouvrage en vers sur la Géographie par
 feu Théotoky, qu'il a édité à Vienne, et d'au-
 tres qui se trouvent dans la dernière édition en
 quatre volumes de la géographie de Méléti-
 us l'athénien, qui a été imprimée à Venise.

Aussitôt que les Hellènes résolurent de briser
 le joug musulman, Gazis n'hésita point à
 quitter Vienne et les douceurs d'une vie con-
 sacrée à l'étude, pour porter au milieu des
 camps les conseils de sa vieille expérience. Il
 se rendit en Thessalie avec sa riche bibliothè-
 que qui tomba malheureusement entre les mains
 de l'ennemi. Il fit partie des premières assem-
 blées nationales, et son esprit conciliant et
 calme au milieu de tant de passions déchaînées,
 y prévint souvent de fatales mésintelligences.

Son convoi a été suivi par un grand nombre de
 fidèles; mais à peine pouvons-nous croire qu'un
 prêtre, l'évêque de Rhéthymos, ait osé, au mi-
 lieu des regrets universels causés par la mort de
 cet homme de bien, insulter à sa cendre par
 un discours rempli d'envie, aussi peu conven-
 able à la circonstance qu'au caractère dont il
 est revêtu.

DES POSTES ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Au nombre des institutions que réclame im-
 périusement la prospérité d'un Etat naissant,
 peut-être doit-on classer en première ligne un
 service de postes bien organisé. En est-il en ef-
 fet qui répande plus de vie et de mouvement
 parmi les populations, qui donne autant d'ac-
 tivité au commerce, qui établisse des liens aussi
 solides entre les sujets d'un même pouvoir, qui
 soit enfin une source plus féconde de richesses,
 qu'un système de communications rapides et
 propres à inspirer la confiance? Nous n'ap-
 portons point d'exemples à l'appui d'une vérité que
 personne n'est tenté de contester; mais nous ne
 pouvons nous abstenir de dire qu'à cet égard
 nos voisins les Turcs sont bien plus avancés que
 leurs rivaux. Quel est le voyageur qui, visitant
 l'Anatolie, n'a été à même de rendre justice à
 la ponctualité de ces *Tatars* chargés du service
 des dépêches entre la capitale et les grandes
 villes de l'empire: courriers à demi sauvages,
 sortis des steppes de la haute Asie, sans nom
 comme sans liens connus, que l'on rencontre
 quelquefois dans une halte au bord d'une fon-
 taine isolée, dévorant un épi de maïs, assis
 sur des sacs d'or. Et cependant ce métal que
 de riches spéculateurs confient sans garantie à
 la foi de ces grossiers émissaires, rien ne le
 défend contre leur convoitise qu'une toile lé-
 gère et la fragilité d'un socle dont la violation
 est un fait presque inouï.

Passons maintenant de l'Asie Mineure en
 Grèce, et quittons la route de Smyrne à Cons-

tantinople pour nous embarquer à bord d'un
 de ces caïques qui naviguent entre l'Archipel
 et la Morée. Soyez attentif au moment où la
 barque quitte le rivage: les adieux sont échan-
 gés, les commissions données et reçues avec
 une sorte d'empressement de mauvais augure.
 Examinez la figure de certains passagers; elle
 exprime une vive d'impatience et semble, dès
 le départ, accuser la lenteur de la navigation.
 Voyez-les se tournant bientôt vers la mer, re-
 porter en arrière un œil fortif, et tirer de leur
 sein un papier qu'ils retournent dans divers
 sens. C'est une lettre que quelque malheureux
 confiant par nécessité, a remis avec maintes
 recommandations, à celui des passagers dont
 le visage lui a paru le plus rassurant pour le
 sort de sa missive. Soins inutiles! Cette lettre,
 avons-nous dit, est tournée et retournée de
 vingt manières; peut-être contient-elle quel-
 que mystère dont on pourra profiter; on es-
 saye d'y introduire un regard: il ne fait que
 porter au plus haut degré la fièvre de curio-
 sité qui dévore l'infidèle dépositaire. Bientôt
 le cachet est humecté avec un peu de salive;
 on veut le détacher sans laisser de trace du
 plus ignoble abus de confiance; mais c'est en-
 core en vain, le papier résiste, se déchire, et, la
 curiosité satisfaite, il ne reste pas même aucou-
 pable la honte d'une mauvaise action. En effet
 la lettre circule de main en main; on la com-
 mence, on l'échange contre une seconde, con-
 tre une troisième qui a subi le même sort; en-
 fin une heure avant de débarquer on la re-
 ferme malproprement avec un peu de pain
 mouillé, si plutôt elle n'est jetée à la mer.

Pauvres parents, pauvres amis, pauvres spé-
 culateurs! tels sont les inconvénients journaliers
 auxquels vous expose le défaut d'une poste pu-
 blique en Grèce! Voilà ce que deviennent les
 calculs du commerce, les épanchements de la
 tendresse maternelle et les mystérieux serments
 de l'amour. Epouse inquiète, c'est en vain
 qu'attendant ce précieux papier qui doit rendre
 la paix à ton cœur, tu comptes et recomptes
 tristement les jours; avant d'arriver jusqu'au
 navire sur lequel il devait traverser la vaste
 mer, le doux message a servi d'enveloppe au
 cigare ou au caviar de quelque grossier *yapis*.

Et qu'on ne croie point qu'il y ait de l'exa-
 gération dans ce que nous avançons ici; —
 le demandons encore à quiconque a passé
 seulement un mois en Grèce; quel est celui qui
 rencontrant un ami, et voulant lui donner lec-
 ture d'une lettre arrivée de sa patrie, n'a vu
 s'approcher incontinent et se dresser autour de
 lui cinq ou six paires d'oreilles occupées à sai-
 sir quelques sons, si plutôt il n'a eu à repousser
 un cou tendu et des yeux impudemment fixés
 par dessus son épaule sur des caractères, aussi
 bien, dirions-nous, sur des hiéroglyphes intelli-
 gibles pour eux! D'où naît donc en Grèce parmi
 le peuple, cette insatiable curiosité qui, diri-
 gée vers des objets moins futiles pourrait pro-
 duire de si heureux résultats? La guerre ac-
 tuelle, féconde en incidents décisifs pour la
 fortune des individus, n'a-t-elle pas plus qu'au-
 cune autre cause, contribué à propager un vice
 que ne corrige point l'éducation et que ne flétrit
 aucune honte? En attendant, les choses en sont
 arrivées au point que, de quatre lettres adressées
 de Grèce en Grèce, une à peine parvient à sa des-
 tination. Encore ne demandez pas en quel état
 elle arrive, en combien de temps elle a parcouru
 son trajet; nous vous dirions que nous avons
 reçu réponse à des dépêches adressées, il y a
 45 jours, à Paris, à Londres même, et que l'on
 nous a remis depuis que nous avons commencé
 à jeter ces réflexions sur le papier, une lettre
 écrite de Syra le 2 octobre 1828.

Et cependant il y a de par le monde un cer-
 tain M. A. Lucopoulos, directeur général des
 postes de la Grèce. Ce M. Lucopoulos, si nous
 sommes bien informés, est le même qui, dans
 les désastres de 1822, offrit généreusement quel-
 ques centaines de pièces d'or composant tout
 son avoir, pour subvenir aux besoins les plus
 pressants de sa patrie réduite aux abois; exem-
 ple qui, soit dit en passant, ne trouva pas beau-
 coup d'imitateurs. C'était le bon temps, pau-
 vres et rares Philhellènes de 1821, échappés au
 cimetière des Turcs, où pour avoir des nouvel-
 les de vos parents et amis, il vous fallait en al-
 ler chercher en personne, c'est-à-dire, vous
 jeter tête baissée dans les griffes des suppôts de
 Franchet, qui prétendait vous punir d'être ve-
 nus combattre un ennemi, contre lequel Char-

les X. devait envoyer plus tard quinze mille de
 ses soldats, contre lequel beaucoup d'entre eux ont
 gagné leurs épées! Mais qui pourra nous dire
 le lieu qui recèle M. Lucopoulos, et quelles sont
 les méditations qui l'occupent? C'est en vain
 que nous l'avons cherché pendant deux jours
 à Egine, poussés par le désir de soumettre, en
 toute humilité, à son jugement deux ou trois faits
 qui ressortissent de son autorité, et quelques
 observations puisées dans les exemples de cette
 vieille France, où la première poste aux let-
 tres a vu le jour, où cette utile invention eût
 été suffisante pour sauver de l'oubli la mémoire
 du monarque à qui elle en est redevable.

Les éléments ne manquent cependant point
 ici pour obtenir d'heureux effets en ce genre,
 témoin la lettre de M. le payeur-général de l'ar-
 mée française à l'entrepreneur de la route de
 Patras à Navarin (1). Des hommes dévoués, ac-
 tifs, désintéressés se présentent d'eux-mêmes;
 sachez les employer, et nous ne serons plus
 obligés, pour faire parvenir promptement et
 sûrement une lettre à Corinthe ou Napoli,
 de payer 40 et jusqu'à 50 fr. de commission.
 Ce n'est pas, comme nous en sommes menacés,
 que nous désirions voir arriver le jour où la cor-
 respondance du public sera remise *gratis* à des-
 tination; car nous nous défions singulièrement
 de ces sortes de services rendus pour l'amour
 du prochain; surtout s'il est vrai, ainsi qu'on
 nous l'assure, que le budget accordé pour l'ad-
 ministration de M. Lucopoulos soit de 5,000
 piastres turques par année, c'est-à-dire, de
 moins de 1,700 fr. Mais un service de postes
 bien organisé doit se soutenir avec ses propres
 bénéfices. Si M. Lucopoulos contestait ce prin-
 cipe, nous commencerions à croire qu'il a pris
 à tâche de montrer la différence qui existe en-
 tre un excellent citoyen et un bon administra-
 teur, et que son horreur pour ces coquins de
 Turcs qui ont des postes sans directeur va si
 loin, qu'il croit, par cela seul, les Grecs obli-
 gés d'avoir un directeur sans postes. M.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 5 Décembre. On a affiché, dans l'a-
 près-midi, la circulaire suivante au café Lloyd's:

Monsieur,

« Au sujet de la lettre de lord Douglas, du 1^{er}
 octobre, je suis chargé par lord Aberdeen de
 communiquer au comité de Lloyd's que les bâ-
 timents britanniques, quelle que soit la nature
 de leur cargaison, qui ont mis à la voile pour
 Constantinople d'un port quelconque de la
 Grande-Bretagne ou de l'Irlande, avant le 1^{er}
 octobre, ou d'un port de la Méditerranée, avant
 le 5^o octobre, ne rencontreront aucun obstacle
 de la part de l'escadre russe bloquant l'entrée
 des Dardanelles. Les bâtiments, qui ont mis à
 la voile depuis ces deux époques, et qui sont
 chargés de provisions de guerre, seront sujets à
 être arrêtés par l'escadre du blocus. »

BACKHOUSE.

(1) Monsieur,

Dès que vous avez appris que j'éprouvais quelques em-
 barras, pour organiser sur la route de Navarin à Patras, le
 service des postes abandonné par M. Avierino de Pyrgos,
 vous vous êtes présenté avec empressement pour le rem-
 placer; vos offres ont été si généreuses, que j'ai dû im-
 poser silence à votre désintéressement pour vous dicter des
 conditions qui ne vous rendissent pas onéreux le service
 dont vous vous chargez.

Sous le rapport de l'exactitude du service, vous allez dès
 le principe au-delà de toutes mes espérances; trente heures
 vous suffisent pour franchir une distance qui, avant vous,
 en exigeait au moins quarante-huit.

Tel a été, monsieur, le résultat de vos efforts; rien n'a
 coûté à votre zèle dès qu'il s'est agi de seconder une armée
 française venue pour assurer le repos et la libération de
 votre pays; je souhaite pour le bonheur de la Grèce, que
 le généreux patriotisme dont vous donnez l'exemple, trouve
 dans vos compatriotes beaucoup d'imitateurs; pour moi,
 monsieur, il m'a fait éprouver pour votre noble caractère
 des sentiments d'estime et de considération dont je vous
 prie d'agréer l'expression bien sincère,

Le payeur-général, commissaire
 des postes,

FIRINO.

Au quartier-général de Navarin, le 28 déc. 1828.

ERRATA. Dernier numéro, troisième page,
 troisième colonne, article ZANTE, au lieu de
 les ambassadeurs ont quitté cette île le 15 pour se
 rendre à Naples, lisez ont quitté cette île le 15, etc.

